



## Etat d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie 2012-2015 du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant

### **Message de Mme Dominique Bertinotti** *Ministre déléguée chargée de la Famille, France*

Je souhaite remercier chaleureusement le Conseil de l'Europe et les autorités croates pour cette invitation à la Conférence internationale « Grandir avec les droits de l'enfant ». Je ne doute pas que les échanges seront des plus fructueux. C'est avec regret que j'ai dû annuler ma présence, étant retenue par d'autres obligations à Paris. Néanmoins je reste très attentive aux travaux du Conseil de l'Europe.

L'action de la France en matière de politique familiale et de droits de l'enfant s'inscrit pleinement dans les quatre objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la promotion des services adaptés aux enfants, la suppression de toutes formes de violence à l'égard des enfants, la protection des droits des enfants les plus vulnérables et la participation des enfants.

Concernant la **promotion des services adaptés aux enfants**, j'ai initié, au début de l'année 2014, la mise en place de schémas territoriaux de services aux familles. Ils ont vocation à coordonner l'ensemble des financements autour d'objectifs communs afin de lutter plus efficacement contre les inégalités sociales et territoriales. Cette méthode nouvelle permettra de créer 275 000 nouvelles solutions d'accueil pour les enfants de moins de trois ans, facilitera la prise en charge des enfants en situation de handicap, et permettra le doublement des services de soutien aux parents comme la médiation familiale ou encore l'accompagnement des parents au suivi scolaire de leurs enfants.

**Protéger les enfants des violences**, c'est une responsabilité de la société dans son ensemble. Quand pour 80% de nos concitoyens, la famille est le premier lieu de confiance, il est difficile d'admettre que des drames se produisent dans les familles. Il nous faut ainsi lever les tabous sur les différentes formes de violence, intrafamiliale, institutionnelle ou sociale. Le dispositif d'alerte a été nettement amélioré par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Dans chaque département une cellule chargée du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou en risque de danger a été créée.

J'ai de plus fait adopter en novembre 2013 un décret permettant un meilleur suivi des familles en cas de déménagement. En outre, j'ai lancé le 7 mars 2014 une évaluation des apports et des limites de la loi du 5 mars 2007, en termes de gouvernance mais aussi de réponses apportées aux familles. Les résultats de cette évaluation seront rendus en juin et nous en tirerons toutes les conclusions nécessaires.

Garantir les droits de l'enfant, c'est aussi s'intéresser aux **droits des enfants les plus vulnérables et notamment ceux placés hors de leur famille**. En France 300 000 mineurs sont concernés par une mesure d'aide sociale à l'enfance (ASE) : la moitié d'entre eux bénéficie d'une aide éducative en milieu ouvert, et la moitié d'entre eux aussi sont sortis de leur famille. Les enfants placés connaissent souvent un parcours erratique avec plus de cinq placements avant leur majorité. Cette succession de ruptures est-elle le meilleur gage de pour le développement de ces enfants ?

Pour grandir, ces enfants sont en effet demande d'explication. La protection de l'enfance ce n'est pas simplement une vision défensive, même si elle est indispensable, où l'on protégerait l'enfant « contre les dangers » mais c'est aussi avoir une vision active, positive de la protection pour permettre aux enfants de construire leur histoire. Il s'agit de les aider à se préparer un avenir. Aussi convient-il de leur redonner la maîtrise de leurs parcours par une meilleure connaissance de leur histoire, une sécurisation de leurs liens et une plus grande association à l'élaboration de leur avenir.

Enfin, il est important au-delà de la **participation individuelle des enfants à leur trajectoire de vie, de favoriser leur participation collective**. C'est pourquoi j'ai demandé au Commissariat général à la stratégie et la prospective, chargé en France d'établir une stratégie nationale pour l'enfance, de développer une approche participative et consultative à l'égard des enfants et des adolescents. C'est dans ce même sens, que nous soutenons un projet de la Fédération internationale des Villages d'Enfants sur une meilleure formation des professionnels à la participation des enfants.

Sur l'ensemble de ces sujets, la coopération internationale et les échanges d'expériences et de bonnes pratiques sont fondamentaux pour faire grandir les droits des enfants, cela s'intègre pleinement dans l'investissement sans précédent que le Président de la République entend mettre dans la jeunesse.

Je vous remercie.